



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SOULIGNE-SOUS-BALLON**

**Date de convocation :**  
**31 mars 2023**

**Date d'affichage :**  
**31 mars 2023**

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 15**  
**Présents : 11**  
**Votants : 13**

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes CABARET Nelly, GRATEDOUX Chantal, MORTIER Nathalie et RENAULT Christelle, MM. CHOLLET David, GUELFF Cyrille, LAUNAY Vincent, LETAY Francis, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.

Absents excusés : Madame GOURMEL Aurélie qui donne pouvoir à Monsieur LAUNAY Vincent ; Madame POIRIER Véronique qui donne pouvoir à Madame MORTIER Nathalie et Madame MILITON Audrey qui donne pouvoir à Monsieur GUELFF Cyrille.

Absent : Monsieur GUITTET Fabien.

Secrétaire de séance : Madame MORTIER Nathalie.

**DELIBERATION N°2023-04-04 : OBJET : BUDGET COMMUNAL 2023 : VENTE D'UNE COLLECTION DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE :**

Monsieur le Maire précise que ce sujet avait été évoqué en questions diverses lors de la dernière réunion de Conseil municipal. Mais, comme ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour, il n'avait pas été possible de délibérer dessus. Il rappelle que Madame CABARET Nelly, Conseillère municipale déléguée à la bibliothèque notamment, avait expliqué qu'à la demande d'une habitante et ancienne bénévole, une série de 22 livres, à savoir walking dead, avait été achetée au prix de 14,95 € le livre. Or, personne ne les emprunte, à l'exception du conjoint de cette ex-bénévole. Cette famille propose donc à la bibliothèque de les racheter. Un prix de 200€ pour l'ensemble des 22 livres avait été évoqué lors de la dernière réunion de Conseil.

Madame CABARET Nelly précise qu'elle a depuis la dernière réunion de Conseil pris contact avec la famille intéressée. Ils ne sont pas d'accord pour 200€ mais pour 150 €.

Après échanges, le Conseil municipal fait remarquer que ces livres vont rester en stock s'ils ne sont pas vendus et vont donc s'abîmer.

Monsieur le Maire propose de vendre la collection « walking dead » de la bibliothèque, livres jamais empruntés, à la demande des bénévoles de la bibliothèque, au prix de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-de vendre la série de 22 livres « Walking dead » de la bibliothèque pour un montant de 150 € à une famille soulignienne, qui s'est manifestée.

-de mandater Monsieur le Maire ou la conseillère déléguée en charge de la bibliothèque à passer et signer tous les actes relatifs à cette décision ou en découlant.


Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

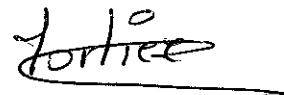
Pour extrait certifié conforme.

Le 12 avril 2023.

Le Maire,

  
David CHOLLET

La secrétaire de séance,



Nathalie MORTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20230406-2023-04-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

